



Paris
XVII
S
i
r
e
d

syctom

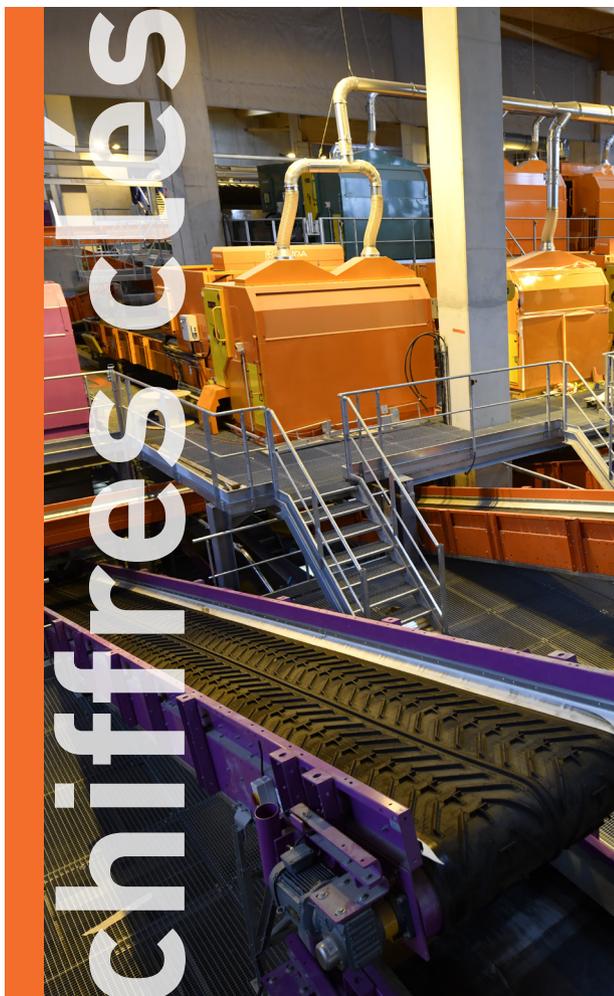
Paris XVII

Un nouveau centre de tri
pour mieux recycler

Centre de tri « nouvelle génération »

Implanté dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement, ce centre de tri de collecte sélective est le second dans Paris intra-muros.

De grande capacité et entièrement automatisé, il prépare au recyclage les déchets de près d'un million d'habitants. De quoi répondre aux enjeux de la transition énergétique et à l'extension des consignes de tri des emballages.



Superficie du terrain : **11 000 m²**

Capacité de tri de **45 000 tonnes** d'emballages et papiers par an

15 tonnes de déchets triées par heure

Déchets en provenance de **7 arrondissements** parisiens et **4 communes** voisines

Trafic sortant de **50 expéditions** par voie routière/semaine, dont plus d'**1/3** à destination de quais proches (Gennevilliers, Clichy) pour le transport fluvial des matériaux vers leurs filières de reprise

Effectif de **80 employés**

Fonctionnement **6 jours/7**

Réception de la collecte de **6h à 24h**

Coût du projet de **67 millions** d'euros

PROCESS PERFORMANT

Avec une valorisation de près de 95 % de la part recyclable des déchets, le centre de tri à Paris XVII a été conçu pour offrir des performances industrielles inégalées.

Il est équipé de toutes les technologies les plus avancées : tri granulométrique, 13 machines de tri optique, séparateurs balistiques...

Le procédé innovant Recyfilms® permet de capter et traiter les films plastiques, nouveau flux trié par les habitants dans le cadre des consignes élargies.

Un tri manuel complète ce process automatisé pour un contrôle qualité des produits finaux.

Installation exemplaire au bilan carbone positif

Au cœur de la ZAC Clichy-Batignolles, un éco-quartier de logements, bureaux, équipements de loisirs de 54 ha, le centre de tri de collecte sélective du Sycotom s'intègre parfaitement dans ce secteur en plein développement et aux objectifs environnementaux ambitieux.

INTÉGRATION URBAINE SOIGNÉE

En harmonie avec les constructions environnantes, notamment le Tribunal de Paris, le centre offre un traitement architectural et paysager de grande qualité.

Surfaces végétalisées et utilisation de matériaux de construction renouvelables comme le bois ont été privilégiées. Les 2 400 m² de toiture végétalisée, soit 50 % de la surface totale, offrent des jardins et terrasses suspendus.

La façade le long du boulevard de Douaumont et du boulevard périphérique a fait l'objet d'un traitement acoustique spécifique afin de prévenir les nuisances sonores pour le voisinage, liées à la réverbération des bruits de circulation.



PRÉSERVATION DES RESSOURCES



L'activité de l'unité de tri de déchets pour le recyclage contribue à la préservation de ressources naturelles et permet d'éviter 12 790 tonnes/an de CO₂.

Côté énergie, le centre dispose d'une installation photovoltaïque intégrée de 250 KWC, grâce aux 1500 m² de panneaux placés en toiture, dont la production est revendue au réseau d'électricité. Il est en outre chauffé par une énergie en partie renouvelable et de récupération, fournie par le réseau de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain).

Le bâtiment a également été conçu et équipé afin d'assurer une ambiance de travail de qualité pour le personnel : isolation thermique performante, confort acoustique, lumière naturelle abondante, qualité de l'air. Pour le dépoussiérage, un système performant de captation à la source a été installé auprès des principaux équipements générateurs de poussière.

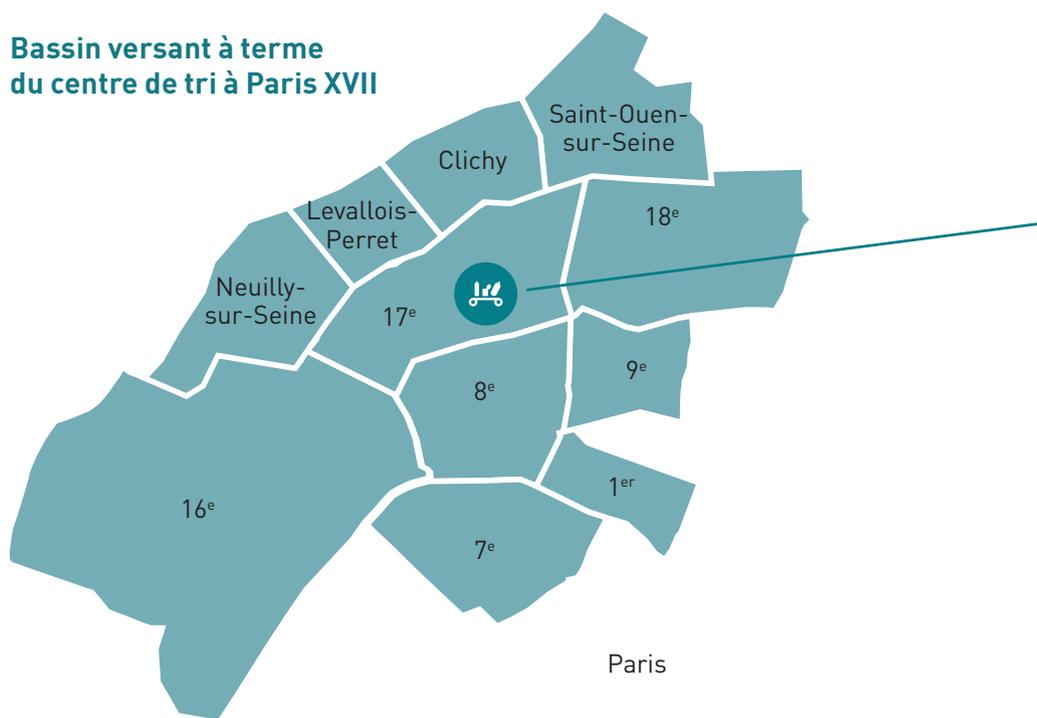
Outil de traitement au plus près des besoins

Le centre de tri à Paris XVII vient compléter le dispositif du Sycatom, en faveur d'un maillage territorial équilibré et d'un traitement des déchets au plus près des lieux de production.

Cette installation est ainsi destinée à traiter les déchets pré-triés par les habitants de 7 arrondissements de Paris et de 4 communes voisines.

Elle réceptionne en outre les déchets recyclables du terminal de collecte pneumatique de la Ville de Paris implanté à proximité.

Bassin versant à terme du centre de tri à Paris XVII



Centre de tri à Paris XVII
41, bd de Douaumont
75017 Paris

LES ÉTAPES DU PROCESS DE TRI

Un centre de tri réceptionne la collecte sélective d'emballages et de papiers issue du tri des habitants et assure la préparation des déchets recyclables.

Triés, séparés par type de matériaux et conditionnés, ils rejoignent ensuite les filières de recyclage pour servir à la fabrication de nouveaux produits.



1 Déversement du contenu des bennes de collecte dans la zone de stockage amont.



2 Chargement sur la trémie d'alimentation des lignes de tri.



3 Séparation automatique des différents types de déchets (tri magnétique, granulométrique, balistique et optique).

Adaptation aux consignes de tri élargies

D'ici 2022 sur le territoire français, les consignes de tri seront élargies à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques. Le Sycotm est en avance sur son territoire. De quoi simplifier le tri des habitants et intensifier le recyclage des matières.

Tous les papiers



Cartons et briques alimentaires



Emballages métalliques



Barquettes, opercules, tubes, capsules, plaquettes de médicaments...

Emballages en plastique



Pots, barquettes, blisters, sacs et films souples...

Et aussi ...



4 Contrôle de la qualité du tri par les agents.



5 Conditionnement des matériaux triés en balles.



6 Stockage aval avant transport vers les filières de recyclage.

Un outil clé dans un dispositif en pleine évolution

La réalisation du centre de tri à Paris XVII s'inscrit dans la stratégie de développement des capacités et d'adaptation de l'outil industriel à l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire.

Dès 2020, tous les centres de tri du Syctom seront configurés pour trier l'ensemble des emballages.



LE SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS, TRAITE ET VALORISE LES DÉCHETS DU TERRITOIRE LE PLUS DENSE ET LE PLUS PEUPLÉ DE FRANCE, AU SERVICE QUOTIDIEN DE 6 MILLIONS D'HABITANTS.

Il conduit une stratégie de prévention et d'optimisation de la valorisation des déchets avec pour objectif principal « zéro déchet non valorisé ».

Engagé dans la transition écologique pour construire la ville durable, il mobilise les parties prenantes et acteurs de son secteur bien au-delà de son territoire et inscrit son action dans une dynamique basée sur l'innovation.

85 communes desservies
2,3 millions de tonnes de déchets traités par an
10 unités de traitement et un réseau de déchèteries

Le Syctom a confié la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri de collecte sélective à Paris XVII à un groupement d'entreprises composé de CNIM (mandataire), les Ateliers Monique Labbé Architecture, Urbaine de Travaux, Ar-Val, INGEROP Conseil et Ingénierie et SEGIC Ingénierie.



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00

www.syctom-paris.fr

  @lesyctom